



Préparation à la qualification aménageur qualifié DERIV V.P.

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.



OBJECTIFS

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de mettre en place les procédures nécessaires pour répondre aux exigences de la qualification et de savoir constituer un dossier pour l'immatriculation d'un véhicule.

PUBLIC VISÉ

Carrossiers réalisant des opérations de transformation de véhicules en DERIV V.P.

PRÉ REQUIS

Pratique du carrossage, Connaissance de l'arrêté du 7 novembre 2014 relatif à l'adaptation réversible de série de certains types de véhicules.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaitre les exigences de l'évaluation initiale.
- Mettre en place les procédures nécessaires pour répondre à ces exigences.
- Identifier la réglementation pour la conformité du véhicule.
- Savoir constituer un dossier pour l'immatriculation d'un véhicule.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation théorique - Exposé oral - Retours d'expériences - Remise d'une documentation pédagogique numérique durant la formation.

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Expert en carrossage et transformation de véhicule. Auditeur en conformité réglementaire.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

L'évaluation initiale

Les exigences, procédures nécessaires et textes de loi qui l'encadrent.

L'activité commerciale

Elaboration du devis, Analyse de la faisabilité.

La transformation : définir et maîtriser les exigences

Les activités de production, Les achats et contrôle des produits entrants Contrôle du produit en cours de réalisation

La documentation (Gestion des documents, mise à jour et classement)

Le management de l'entreprise

Définition de l'organigramme , Engagements de l'entreprise, revue de direction

Les obligations du transformateur la veille réglementaire

Définition de la méthode et des enregistrements nécessaires

Formation au contrôle final des véhicules

Constitution du dossier pour l'immatriculation

Réception véhicule, définition des informations nécessaires

Réception des composants, leur gestion et vérification de la présence des certificats, Revue de contrat, enregistrement des informations, Contrôle atelier du véhicule, contrôle final du véhicule.

La méthode d'élaboration de procédures

Gestion des ressources, Les compétences nécessaires pour être aménageur qualifié, La vérification des compétences - Définition des fiches de fonction



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap : christelle.auger@utac.com





14.00 Heures
2 Jours



De 2 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Audrey RISSOT
Chargée de formation

Tél. : 0169801708
Mail : audrey.rissot@utacceram.com

Janvier 2026

Version : 402EXT-20251215

